

LES COMMUNES CI-DESSOUS SONT DESSERVIES
EN TRANSPORT À LA DEMANDE
EN MAINE-ET-LOIRE

UN VÉHICULE PASSE VOUS PRENDRE
À VOTRE ARRÊT ET VOUS AMÈNE
SUR LA LIGNE RÉGULIÈRE

Réservation préalable obligatoire
(au moins la veille avant 16 h)
au **02 41 22 72 90**
Découvrez toutes les autres possibilités
de transport à la demande sur
aleop.paysdelaloire.fr



Communes concernées : Cuon, Chartrené, Bocé, Le Guédéniau, Aulverse, Le Vieil-Baugé, Baugé, Échemiré, Saint-Martin-d'Arcé, Pontigné, Lasse, Genneteil, Chavaignes, Montpollin, Chevire-le-Rouge.



les horaires

Du 4 juillet au 31 août 2020 en Maine-et-Loire

LIGNE 426

Baugé – Brion – Beaufort-en-Vallée



Baugé >> Brion >> Beaufort-en-Vallée

HORAIRES DES PRINCIPAUX ARRÊTS

PÉRIODE DE CIRCULATION	LMMeJV	S	LMMeJV
Renvoi à consulter	1	1	1
Numéro de service	910	258	912
BAUGÉ-EN-ANJOU / Place de L'Europe (Baugé)	12:22	12:22	16:22
BAUGÉ-EN-ANJOU / Les Brisées (Baugé)	12:24	12:24	16:24
BAUGÉ-EN-ANJOU / Rue Clément Leblois (Baugé)	12:26	12:26	16:26
BAUGÉ-EN-ANJOU / Parking (Cuon)	12:35	12:35	16:35
LES BOIS D'ANJOU / Rue de l'Union (Brion)	12:43	12:43	16:43
BEAUFORT-EN-ANJOU / Beau Séjour (Beaufort)	12:50	12:49	16:50
BEAUFORT-EN-ANJOU / Place de la République (Beaufort)	12:55	12:55	16:55

Beaufort-en-Vallée >> Brion >> Baugé

HORAIRES DES PRINCIPAUX ARRÊTS

PÉRIODE DE CIRCULATION	LMMeJV	S	LMMeJV
Renvoi à consulter	1	1	1
Numéro de service	279	331	517
BEAUFORT-EN-ANJOU / Place de la République (Beaufort)	13:20	17:05	17:05
BEAUFORT-EN-ANJOU / Beau Séjour (Beaufort)	13:25	17:10	17:10
LES BOIS D'ANJOU / Rue de l'Union (Brion)	13:31	17:16	17:16
BAUGÉ-EN-ANJOU / Parking (Cuon)	13:40	17:25	17:25
BAUGÉ-EN-ANJOU / Place de L'Europe (Baugé)	13:48	17:33	17:33
BAUGÉ-EN-ANJOU / Les Brisées (Baugé)	13:50	17:35	17:35
BAUGÉ-EN-ANJOU / Rue Clément Leblois (Baugé)	13:52	17:37	17:37

En cas de situation perturbée,
veuillez consulter
aleop.paysdelaloire.fr
et pour plus de précisions :
Transports Voisin 02 41 74 15 00

Cette ligne ne circule pas les jours fériés.

1. Correspondance lignes 403 et 415.

IMPORTANT

Ligne en déclenchement à la demande, réservation préalable obligatoire (au plus tard la veille avant 16 h 00 pour le lendemain) au 02 41 22 72 90 ou sur aleop.paysdelaloire.fr

TARIFS commerciaux

Nb. zones	Règle de tarification	Ticket unité	Carnet 10 tickets	Abon. mensuel	Abon. annuel*
1	Intérieur d'une frontière ou franchissement d'une frontière	2,00 €	15,00 €	48,00 €	41,00 €
2	Franchissement de deux frontières	4,20 €	28,00 €	60,00 €	53,00 €
3	Franchissement de trois frontières	6,20 €	41,00 €	90,00 €	79,00 €

* Coût mensuel valable pour un engagement d'un an.

TARIFS spécifiques

Tarif solidarité (carte délivrée en gare routière ou formulaire à retirer en mairie), réservé aux bénéficiaires du RSA et leurs ayants droit, aux demandeurs d'emploi, stagiaires de la formation professionnelle, personnes en contrat aidé dont le QF < 700 €.

Tarif Icar (carte délivrée en mairie ou en gare routière), pour les jeunes de moins de 25 ans résidant ou scolarisés en Maine-et-Loire.

Tarif Icar + (carte délivrée en gare routière), pour les étudiants boursiers.

Tarif des personnes en situation de handicap Demi-tarif sur tous les titres (sur présentation de la carte d'invalidité d'un taux > ou égal à 80 %).

Billet groupe (valable de 2 à 6 personnes pour la journée).

Forfait multi : 2 jours de voyages illimités en CAR + TER jusqu'à 5 personnes 45 € – achat auprès de la SNCF.

OÙ se renseigner

Gare routière - Esplanade de la gare - ANGERS
tél. **02 41 36 29 46**, ouvert du lundi au samedi de 6 h 15 à 19 h 15.
et sur aleop.paysdelaloire.fr

OÙ acheter son titre

Tous les titres sont disponibles en gare routière. Les tickets à l'unité et les carnets de 10 tickets sont également vendus à bord des véhicules.